

La coopérative : un élément de la "culture suisse"

Autor(en): **Meuwly, Olivier**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **84 (2012)**

Heft 3

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-323307>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La coopérative: un élément de la «culture suisse»

La coopérative, élément du code génétique de la mentalité helvétique? En tout cas, elle joue un rôle central dans la construction du pays, qui repose sur un tissu d'alliances, de solidarités bâties au gré des circonstances, d'associations et de société d'envergure nationale.

Avec la Révolution française s'amorce le règne de l'individu. A l'affirmation de l'égalité répond certes celle de la fraternité. Mais à ces deux termes s'ajoute celui de liberté, qui focalise tous les espoirs. Contre l'ordre social cadencé, verrouillé par les aristocraties et les oligarchies, la liberté promet à chacun la libre disposition de son savoir, de son travail, de ses mouvements. La société reçoit ainsi le droit de respirer, de s'abandonner au libre arbitre de ses membres. La prospérité et le bien-être découlent d'une liberté autorisée à s'exprimer sans entrave.

La découverte des trois valeurs tutélaires de l'idéal républicain laisse néanmoins percer des craintes quant à l'avenir de la cohésion de la société. Les grandes pensées politiques s'interrogent toutes sur les risques encourus par des individus livrés à eux-mêmes. Comment maintenir des cadres de solidarité performants alors que les individus doivent s'occuper de leur sécurité économique? L'abolition des anciennes structures, communautaires, corporatives, ne contient-elle pas de graves périls?

La pensée libérale, attachée au primat de la liberté proclamée par la Révolution, croit résoudre la question en mettant en avant le rôle fondamental de la responsabilité individuelle: la liberté est un bien qui s'épanouit si chacun sait organiser ses propres affaires, sans dépendre des autres. L'Etat n'est pas exclu, mais il doit limiter son action à l'ordre public et à l'éducation: c'est son devoir de fournir à chacun un savoir qui lui permettra de faire fructifier son travail. Le soutien aux plus démunis se fonde sur l'initiative privée, nourrie par l'exigence chrétienne de la nécessaire charité envers son prochain.

Entre socialisme, anarchisme et communisme

Plus méfiante à l'égard des bienfaits de la liberté, une branche du socialisme naissant discerne dans la seule action de l'Etat le moyen de ne pas délaissier les plus faibles de la société. C'est à l'Etat de reprendre toutes les fonctions développées par les vieilles structures, au nom de la cohésion et de la solidarité. Pour leur part, hostiles autant au libéralisme qu'au socialisme, les nostalgiques de l'Ancien Régime, unis sous l'étendard de la Restauration, rêvent de fermer la parenthèse révolutionnaire et de reconstituer la société d'antan. Ils entendent renouer avec une société cloisonnée en ordres étanches où chaque individu, assuré de sa place, apparaît comme le maillon d'une chaîne humaine constitutive d'un Grand Tout chapeauté par le personne démiurgique et thaumaturgique du Roi.

Se revendiquant de la liberté tant chantée par la Révolution, mais effrayé par le potentiel de dérive qu'elle renferme, une quatrième famille idéologique cherche à exploiter la créativité engendrée par l'acte libre pour l'orienter vers la construction d'une nouvelle forme de liberté. Contre un libéralisme trop égoïste à son goût, contre une Restauration et un socialisme étatique englués dans un autoritarisme qu'elle réprouve, la philosophie anarchiste entrevoit une issue au dilemme jailli de la geste révolutionnaire par la mutualisation des forces individuelles. De leur union en vue d'une nouvelle solidarité émergerait une organisation spontanée antiautoritaire de la société.

Pour Proudhon, les compagnies de travailleurs, gérant elles-mêmes la «plus-value» du travail collectif, doivent prendre en mains les entreprises. Bakounine ne dira pas autre chose en lorgnant de plus en plus vers une propriété réellement collective des moyens de production. Kropotkine ira au bout de cette logique, dans les années 1880. Son anarcho-communisme se fonde sur une entraide érigée en dogme, à l'instar de celle qui règnerait dans la nature. Une société humaine n'est vivable, selon lui, que si elle s'appuie sur un échange non à vocation économique, mais tendant à rassembler les efforts de chacun.

Sans être confinée au niveau des «utopies» que Karl Marx, chantre du socialisme autoritaire, a dénoncées avec hargne, cette lecture large de la mutualité ne s'avère pas capable d'alimenter des expérimentations sociales de grande ampleur. Elle influence cependant une foule de réflexions, sur toute l'étendue de l'échiquier politique. La question sociale, dès les années 1850, ne cesse en effet d'enfler. Des réponses originales sont requises, alors que le collectivisme, jugé peu pertinent pour répondre aux excès du capitalisme naissant, ne fait pas vraiment recette.

La coopérative

L'heure d'une nouvelle synthèse a sonné: ce sera celle de la coopérative. Portée par le mouvement ouvrier encore imprégné des idées proudhoniennes ou par le socialisme chrétien d'un Buchez, elle conquiert de nouveaux territoires dans les mouvements issus du libéralisme qui souhaitent concilier le primat de la liberté individuelle et le refus de la lutte des classes. Au-delà du capitalisme et du collectivisme, à la fois dépassement et combinaison de ces deux formes d'organisation sociale, la coopération, forme aboutie de la mutualité, ouvre des perspectives.

PREMIÈRE COOPÉRATIVE D'HABITATION



Elle trouve un terreau fertile en Suisse, habituée depuis le Moyen Age à ce fonctionnement social. Marcel Boson, sans doute le plus grand théoricien suisse de la coopérative au XX^e siècle, a rappelé que dans «Eidgenossenschaft» (Confédération en allemand), il y a le mot «Genossenschaft», traduction exacte du mot «coopérative». La coopérative, élément du code génétique de la mentalité helvétique? En tout cas, elle joue un rôle central dans la construction du pays.

Le mode associatif réside au fondement de la Suisse. Toute sa construction repose sur un tissu d'alliances, de solidarités bâties au gré des circonstances, d'associations et de société d'envergure nationale. Cette réalité ne change pas une fois notre cadre institutionnel moderne établi, en 1848. Entre forces politiques en place, émergentes ou dissidentes, entre les régions, les confessions, s'édifie au fil du temps un réseau de partenariats: l'unité du pays dépend du dialogue, son absence entraînant des crises souvent graves. Le fédéralisme et la démocratie directe émergent à cette réalité «coopérativiste»: respect des minorités, intervention des associations, solidarité basée sur la participation de tous, mise en commun des moyens d'action.

L'économie vit au même rythme, sous un abri libéral intangible. Alors que le capitalisme suisse se développe et laisse apparaître ses failles, la coopérative apparaît très vite comme la solution idoine au règlement des problèmes sociaux qui se multiplient. Le radicalisme, hégémonique à partir de 1848, puise sa philosophie dans une synthèse entre la liberté et l'Etat, empruntée dans les grandes lignes au philosophe allemand Hegel. La coopérative s'impose comme l'instrument privilégié de cette synthèse.

Entre radicaux et syndicalistes

Ennemis de la lutte des classes et du collectivisme, mais reconnaissant à l'Etat une mission essentielle dans le maintien des équilibres sociaux, les radicaux s'engagent avec force dans le mouvement coopérativiste. Dans la tradition suisse qui connaît si bien le principe mutualiste, notamment dans l'assurance contre l'incendie, les radicaux, souvent inspirés par les idéaux franc-maçonniques, patronnent de nombreux projets de coopératives. Le futur conseiller fédéral vaudois Louis Ruchonnet tient une place centrale dans ce mouvement.

Dès les années 1870, dans l'idée de «convier les ouvriers au banquet de la nation», comme Ruchonnet le dit lui-même, les projets s'accumulent: dans le domaine bancaire, afin d'inciter les ouvriers et commerçants à préparer leurs vieux jours par une épargne bien gérée; dans le domaine de l'assurance, où les mutuelles sortent de terre en masse; dans le secteur de la consommation, comme moyen de fournir la nourriture à des prix avantageux. L'agriculture n'est pas inactive non plus, elle qui a déjà une longue pratique de la gestion coopérative. L'habitation

enfin, surtout avec l'affermissement du socialisme au niveau communal, vers la fin du XIX^e siècle.

Car les radicaux ne sont pas les seuls à s'intéresser à la coopérative. L'aile gauche radicale, d'où sortira le premier socialisme suisse dès les années 1870 et 1880, est totalement acquise à l'idée coopérativiste. Adeptes de Fourier, l'un des penseurs «anarchisants» du début du XIX^e siècle, figure du mouvement démocrate zurichois né sur l'aile gauche du radicalisme local, Karl Bürkli déploie sa pensée dans le cadre de la coopérative.

Le mouvement catholique n'est pas en reste. Porteur de l'idéal conservateur opposé au radicalisme dominant, il se tourne vers la coopérative lorsqu'il élabore, sous la conduite de Léon XIII, une nouvelle pensée sociale, contre le capitalisme et le collectivisme. Les banques Raiffeisen, inventées en Allemagne, pénètrent peu à peu en Suisse par l'entremise de prêtres. Par la suite se développe un corporatisme qui s'inspire de la corporation médiévale, pour une organisation des métiers fondée sur la solidarité entre artisans et ouvriers, et imagine une société articulée autour des corps intermédiaires, des communes, des patrons et des ouvriers comme substituts de l'Etat bureaucratique en voie de formation.

Le Grison Caspar Decurtins projette même, en collaboration avec des radicaux romands comme Georges Favon, des syndicats obligatoires pour organiser notamment l'apprentissage. Ruchonnet s'y oppose cependant, les jugeant attentatoires à la liberté du commerce et de l'industrie. Cette dernière doit demeurer: la coopérative et ses dérivés ne peuvent la reléguer au second rang.

L'entrée du jeune mouvement socialiste dans le monde de la coopérative dirige le regard vers l'un des débats centraux qu'elle suscite: quelle position doit-elle adopter face à l'Etat? Pour les radicaux, c'est clair. La coopérative a justement pour vocation de permettre aux individus de s'organiser sans l'Etat. Le Français Léon Walras, professeur à Lausanne, ne pense pas autrement, de même que le philosophe conservateur Charles Secrétan, connu également pour ses écrits féministes. La coopérative est une réponse au mirage socialiste. C'est dans cet esprit qu'elle est inscrite dans le Code des obligations, entré en vigueur en 1912.

Entre coopérative libérale et socialiste

Pour eux, s'applique le principe «Hilfe zur Selbsthilfe», théorisé par l'Allemand Hermann Schulze-Delitzsch: l'Etat n'a pas à se mêler de tout, car la liberté est première. Contre cette approche se dresse un autre Allemand, le fondateur de la social-démocratie Ferdinand Lassalle. Pour lui, la coopérative vient en appui de l'action sociale de l'Etat, mais sous son contrôle. La frontière entre la coopérative «libérale» et la coopérative «socialiste» est tracée.

Mais la fin du XIX^e siècle établit aussi l'inventaire des limites de la coopérative. Populaire, la coopérative ne peut

résoudre les problèmes de plus en plus grands posés par la question sociale. L'évolution de la société industrielle nécessite une vision plus globale des problèmes du moment. Pour contrer la montée du socialisme, Bismarck introduit dans les années 1880 plusieurs assurances sociales. La Suisse choisit de suivre le même chemin, après avoir été pionnière en matière de législation sur le travail et de responsabilité des employeurs.

Le futur conseiller fédéral Ludwig Forrer prépare un projet d'assurance contre les accidents et la maladie. Une première tentative échoue en 1900 en votation populaire, marquant le début du déclin du mouvement radical comme seule organisation à même d'intégrer les intérêts divergents de la société helvétique. L'attachement aux mutuelles privées pénalise tout projet qui donnerait le premier rôle à un système étatique. Le texte passe en 1912, l'année où la Suisse est ébranlée par sa première grève générale. Depuis les années 1860, les grèves se sont imposées comme une arme de revendication redoutable.

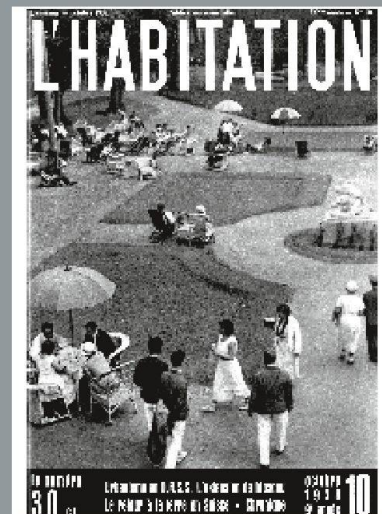
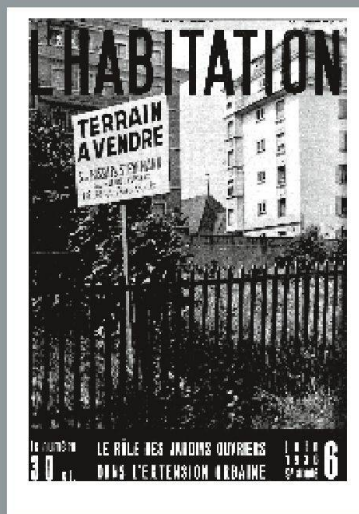
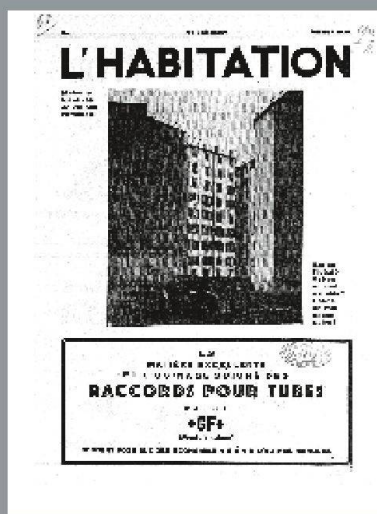
L'esprit coopérativiste

La coopérative n'est pas abandonnée pour autant: la Suisse reste une terre de prédilection pour ce système. En

accordant le même droit de vote à tous les coopérateurs, au contraire de la société anonyme, elle est reconnue aujourd'hui encore comme un instrument économique à ambition sociale, qui permet aux individus, au secteur privé et à l'Etat de combiner leurs efforts pour des projets d'intérêt public.

Et surtout, l'esprit coopérativiste perdure. On le repère dans le rôle que jouent les conventions collectives de travail, basées sur le libre engagement des partenaires et fixées dans le Code des obligations en même temps que les coopératives; on le débusque dans notre système de gouvernement original charpenté autour du principe de «concordance»; on le retrouve enfin dans la Paix du travail signée en 1937, qui repousse la grève comme ultima ratio: voilà des prolongements, sinon de la coopérative elle-même, du moins du cadre philosophique qui a présidé à sa naissance et à son développement. Elle correspond bien à la mentalité sociale et politique propre à la Suisse, une mentalité adossée au dialogue et à la coopération, comme seuls gages du succès.

Olivier Meuwly, historien et écrivain suisse



Tous les numéros de la revue Habitation depuis 1928 sous: <http://retro.seals.ch/digbib/home> > DDC 720: Architecture > Habitation: logement, architecture, urbanisme, aménagement du territoire